



L'éclatement de l'archipel

Si les classiques des Comores sont passionnants à collectionner, il ne faut pas pour autant négliger la période 1900-75. La partition des Comores qui fait suite n'a pas été une bonne nouvelle pour les philatélistes avec la production en nombre de vignettes souvent en décalage avec la qualité des émissions précédentes. Toutefois l'administration actuelle semble vouloir renouer avec une politique d'émission de qualité. Quant à Mayotte, la française, elle émet à nouveau ses propres timbres depuis 1997 et ils méritent une place dans les albums.

À partir de 1946, les Comores sont détachées de Madagascar et représentées directement au parlement français. Le conseil général devient en 1952 assemblée territoriale avec un pouvoir délibératif sur toutes les questions qui ne sont pas d'ordre politique. La présidence du conseil général est assurée par le prince Saïd Ali, un des fils de l'ancien sultan Saïd Ali, qui confie les nouveaux pouvoirs à l'élite coutumière. Le premier député des Comores est Saïd Mohamed Cheikh, lequel agit avec efficacité au Palais-Bourbon pour sortir l'archipel de l'oubli et solliciter des aides budgétaires. Il va obtenir petit à petit la rétrocession des terres de Humblot dont nous évoquons l'étonnante destinée dans notre livraison de

janvier dernier. Cheikh est populaire, il deviendra en 1961 le président du conseil du gouvernement. Nouvelle étape en 1956 avec la loi-cadre Defferre qui institue un collège électoral unique (Français et locaux) lequel élit une assemblée territoriale basée à Moroni (Grande Comore), tandis que le conseil de gouvernement se réunit à Dzaoudzi (Mayotte). Le régime d'autonomie interne mis en place en 1961 est censé préparer l'indépendance et l'unité de l'archipel. La population de l'archipel était-elle prête à l'unité ? Tout cela n'était guère évident. Voici ce qu'écrivait au début du XX^e siècle le Français Gabriel Ferrand : « J'ai résidé à Majunga, le grand port malgache de la côte nord-ouest, pendant une trentaine de mois. La Résidence de France

Les timbres de la période 1950-75 : la cote ne cesse de grimper

L'évolution des plus chaotiques des Comores se reflète dans les timbres à différents niveaux. Retour en arrière : rappelons que de 1912 à 1950, on utilise les timbres de Madagascar. A partir de 1950, suite à l'autonomie et jusqu'en 1975 (date de la partition), les Comores vont disposer de leurs propres timbres qui méritent d'être collectionnés. Beaux, souvent thématiques, ils sont recherchés par les collectionneurs. Les timbres comportent la mention « Archipel des Comores ». Les stocks des

Comores sont faibles, pas faciles donc à trouver, ce qui explique que leur cote ne cesse de grimper. Cette hausse est à présent reflétée dans le catalogue *Dallay*. Cette longue période de 25 ans comporte quelques valeurs vedettes (cote *Dallay* des timbres neufs et sans charnière) : le n°12 (100^e anniversaire de la médaille militaire) :



75 € ; n°13 (le coelacanth, un étonnant poisson fossile pêché au large des Comores) : 45 € ; n°44 (le *leptosomus discolor gracilis*) : 16,5 €. En poste aérienne : n°3 (Mosquée d'Ouani) :



comptait parmi ses ressortissants un grand nombre de Comoriens navigant au cabotage entre les ports de la côte malgache, l'île de Nossi-Bé et les Comores. Dans aucune circonstance, je n'ai entendu ces indigènes se qualifier de Comoriens, ni appeler Comore l'une des quatre îles que nous désignons sous ce nom. Au début de mon séjour, j'employais les termes île Comore, Grande Comore : l'interlocuteur ne comprenait pas, lorsqu'un patron de navigation venait faire viser les papiers du bord à destination d'une des îles que nous appelons Comores, je lui posais la question habituelle : « Tu te rends aux îles Comores ? – Non, répondait le marin, je vais à Ngazidya (Grande Comore), Inzuani ou Nzuani (Anjouan), Muali (Mohéli) ou Motu (Mayotte) ». Les indigènes des quatre îles qui ne parlent pas notre langue sont persuadés que Grande Comore est la traduction française de Ngazidya ».

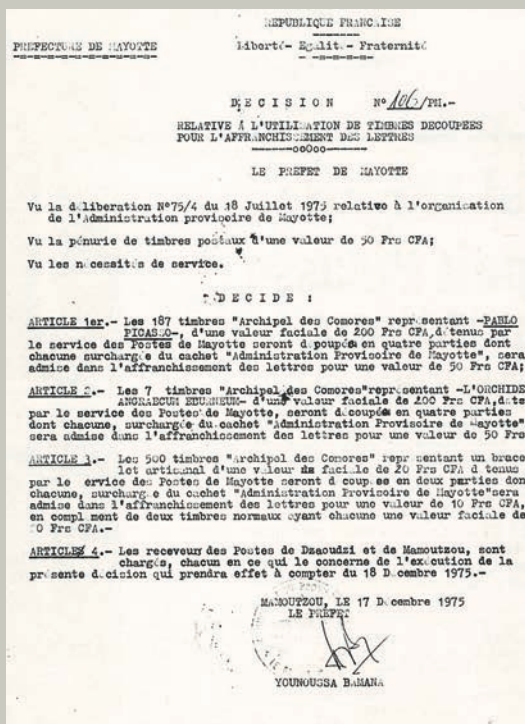
Durant la période « d'autonomie », le pouvoir politique métropolitain a toujours sous-estimé le particularisme mahorais. Celui-ci n'a cessé de s'accroître, favorisé par le sentiment de dépossession ressenti à Mayotte lorsque la capitale a été transférée de Dzaoudzi à Moroni (Grande Comore). La conséquence en fut la perte de centaines d'emplois et de faibles dotations budgétaires. Autant dire que lorsque Mohammed Cheikh se rendit à Mayotte en 1966, il fut particulièrement mal accueilli. Des manifestants déchirèrent le drapeau comorien et lui retirèrent une de ses quatre étoiles. C'est dans ce contexte que naît le Mouvement populaire mahorais (M.P.M.). Les dirigeants sont de toutes origines ●●●

Quand les timbres viennent à manquer à Mayotte

La proclamation unilatérale de l'indépendance des Comores a pris l'administration française de court. Mayotte reste française, certes, mais on a semblé-t-il manqué rapidement de timbres de 50 F CFA. Comme dans d'autres pays et dans les mêmes circonstances, l'idée (selon nos sources, soufflée par un philatéliste...) fut de découper en morceaux les timbres encore disponibles afin que chaque morceau corresponde à l'équivalent d'un 50 F CFA. En attendant que la France métropolitaine tire les enseignements institutionnels et réglementaires de la situation issue du plébiscite de Mayotte en faveur de la France, il fallait bien agir avec les moyens du bord. Ce tarif correspondait au coût d'affranchissement des correspondances normales pour l'extérieur. La décision de couper les timbres est entérinée par le préfet de Mayotte, comme le montre le document ci-contre. La décision n°106 / PM concerne les trois catégories de vignettes suivantes :

- 187 timbres à 200 F CFA à l'effigie de Pablo Picasso, lesquels furent découpés en quatre parties de 50 F CFA chacune ;
- 7 timbres à 200 F CFA représentant une orchidée, qui furent également découpés en quatre parties de 50 F CFA chacune ;
- Indépendamment de ces deux catégories de timbres avec une valeur faciale multiple de cinquante et donc aisément découppable, le stock le plus important était constitué de vignettes représentant un bracelet artisanal (faciale de 20 F CFA), correspondant au coût des correspondances intérieures à l'archipel, désormais sans utilité. Décision fut donc prise de découper en deux 500 d'entre eux, de manière à ce que chacune de ces moitiés de 10 F CFA, ajoutée à deux timbres entiers de 20 F CFA, permette

d'affranchir les correspondances extérieures au tarif de 50 F CFA. Suite à l'épuisement de ces timbres, le préfet de Mayotte dut se résigner à découper en quatre le timbre à l'effigie de Saïd Omar Ben Soumieh, ce qui n'était pas franchement politiquement correct mais présentait l'immense avantage d'utiliser 233 timbres à 200 F. Même chose pour le timbre consacré à la découverte du bacille de la lèpre, en nombre de 75. Cette seconde décision fut prise en date du 16 janvier 1976 et consignée sous le n°25 / PM. Dès février, on utilisa à Mayotte des timbres de métropole mettant fin à cette parenthèse philatélique historique, anecdotique certes mais bien sympathique.



30 € ; n°4 (10^e anniversaire de la Libération) : 52 € ; n°6 (faune sous-marine) : 40 € ; n°30 (vol du Concorde) : 30 €. A noter le bloc spécial qui cote 450 €.

●●● (malgache, créole ou complètement mahoraise). A noter, l'existence d'une branche féminine très active qui tenait tout particulièrement à préserver un certain nombre de libertés à commencer par celle de ne pas porter le voile. Ce parti fit donc tout pour limiter au maximum l'élargissement de l'autonomie

interne et rester le plus proche possible de la France métropolitaine. Assez rapidement le M.P.M. se radicalise, notamment à la suite d'une manifestation qui dégénéra entraînant le décès d'un manifestant. A l'opposé, divers groupes, dont l'un discrètement soutenu par l'U.R.S.S., se créent et réclament l'indépendance

dans de brefs délais. Après bien des vicissitudes, la dernière étape à l'accession à l'indépendance débute le 23 décembre 1972, lorsque la chambre des députés des Comores adopte, malgré l'opposition de cinq députés du mouvement mahorais, une résolution demandant « l'indépendance dans l'amitié et la coopération avec la France ». Le président de la Chambre, Ahmed Abdallah, se rend alors à Paris pour rencontrer Georges Pompidou. Ils mettent ensemble au point un programme visant à l'indépendance des Comores dans un délai de cinq ans.

Le référendum du 22 décembre 1974 donne près de 95 % des suffrages exprimés en faveur du « oui ». Il s'agit là de résultats globaux car à Mayotte, c'est le « non » qui l'emporte à près de 64 %. Face à ce résultat, le Parlement français refuse d'entériner le résultat et par une loi du 3 juillet 1975, soumet la reconnaissance de l'indépendance à l'adoption préalable d'une constitution île par île. Craignant d'être débordé par son opinion publique, le président Ahmed Abdallah proclame unilatéralement l'indépendance des Comores le 6 juillet, devenant ainsi le premier chef d'Etat du pays. Le mouvement mahorais de son côté réclame logiquement sa volonté de rester dans la légalité française ! En octobre 1975, l'O.N.U. reconnaît l'Etat comorien dans ses limites coloniales, ce qui provoque l'échec des pourparlers à Paris en vue de conclure un accord transitoire visant à terme la réintégration de Mayotte. Depuis, périodiquement l'O.N.U. et l'O.U.A. demandent la restitution de Mayotte aux Comores et invariablement la France s'y oppose arguant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« Archipel des sultans batailleurs »...

Le 21 novembre, Ali Soilih organise sur Mayotte une « marche rose » pacifique. La France décide alors de retirer sans préavis tous ses fonctionnaires désorganisant l'administration et les services, sans compter les lycées qui n'ont plus d'enseignant ! La France coupe donc les ponts avec les Comores mais « conserve » Mayotte. En janvier 1976, Ali Soilih prend la tête du pays et tente de consolider l'Etat. Il lutte aussi contre les tradi-

Les timbres des Comores

L'arrivée de la République islamique des Comores en philatélie est assez particulière. A la consultation des catalogues, on s'aperçoit que les premières valeurs sont en fait des anciens timbres de l'archipel des Comores, surchargés « Etat Comorien ». A notre connaissance, aucun de ces timbres n'a été vu sur lettre mais ils méritent d'être collectionnés, eu égard à leur qualité artistique et historique indéniable. S'agissant des émissions qui suivirent, le moyen côtoie le mauvais, sans parler du nombre de vignettes émises chaque année (jusqu'à 200 timbres et blocs par an !). Il semble aujourd'hui que les choses soient en train d'évoluer : seulement 10 timbres émis en 2003 et un intérêt artistique en nette amélioration. A noter qu'à partir de 2002, le libellé des timbres a changé et est à présent mentionné « Union

des Comores ». Un pays à surveiller s'il avait le bon goût de poursuivre sur cette lancée.



tions paralysantes du pays et s'oppose même au port du voile. Le 12 avril 1976, il prononce la dissolution de l'administration, licencie tous les fonctionnaires et fait brûler les « paperasses ». La faiblesse de l'économie et des dotations financières extérieures afin de financer les réformes et remplacer l'aide de la France conduisent à des émeutes. L'armée sera même obligée de prendre le contrôle de Mohéli en 1977. Quant à Mayotte, un second référendum en 1976 confirme celui de 1974 : les Mahorais veulent rester français à une écrasante majorité. Mayotte devient alors une collectivité territoriale de la République française.

A partir de 1978, les Comores vont connaître une succession de coups d'Etat, souvent avec le support de mercenaires français : en 1978, Ali Soilih est renversé par un coup d'Etat fomenté par celui qu'il avait fait partir : Ahmed Abdallah, soutenu par des mercenaires français (dont le célèbre Bob Denard) et sud-africains ; 1979 : assassinat d'Ahmed Abdallah. Les élections générales portent à la tête du pays Saïd Mohamed Djohar mais ce dernier quitte le pouvoir après une nouvelle intervention des mercenaires. Bob Denard tentera un dernier coup d'Etat en 1995, mais cette fois-ci il sera tenu en échec par l'armée française ! Dans ce climat politique, en permanence incertain, sont venues se greffer les visées sécessionnistes d'Anjouan et Mohéli en 1997. Après encore bien des troubles, la République fédérale islamique disparaît pour laisser place à l'Union des Comores en 2001 consacrée par les accords de Fonboni. L'Union des Comores est à présent constituée de trois îles : la Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Chaque île élit son président, son parlement et dispose de sa propre constitution. La présidence de l'Union est quant à elle tournante. Une initiative qui mettra peut-être fin à ce que l'on nommait autrefois à dessein « l'archipel des sultans batailleurs ».

Nicolas de Pellinec

Pour aller plus loin

Les Comores de Pierre Vérin chez Karthala qui donne une bonne vision synthétique de l'histoire pourtant complexe de l'archipel. www.comores-online.com pour se tenir informé de la vie et de la philatélie aux Comores.

Les nouvelles émissions de Mayotte



L'un des grands événements philatéliques de l'année 1997 fut incontestablement le retour de timbres spécifiques à Mayotte. La première série de onze valeurs se caractérise par des *Marianne de Briat* surchargées, pour le plus grand plaisir des nombreux collectionneurs de ce timbre. Pour un « pays philatélique » neuf, Mayotte a bien appris et s'est rapidement placée dans les bons élèves de la France d'outre-mer. Les sujets d'inspiration locale sont bien traités et possèdent un charme indéniable. En plus, Mayotte n'a pas abusé. Ainsi, en 2002, l'île n'a émis que 13 grands formats et aucun timbre de poste aérienne. Voici de bons arguments pour les philatélistes à la recherche d'une nouvelle collection. Les dirigeants de cette administration postale, qui liront très sûrement cet article, sont fortement encouragés à poursuivre dans cette voie !



Des timbres bien intéressants

Si vous collectionnez les Comores, ou tout simplement les vignettes spécifiques à Anjouan, les timbres fiscaux récents doivent figurer dans votre collection à condition de les trouver. Alors qu'Anjouan se bat en 1997 pour prendre son indépendance, l'île émet cinq timbres fiscaux à 100, 500, 1 000, 2 500 et 5 000 F. Après une controverse (se reporter à *Timbres magazine* n° 13 de mai 2003) l'un de nos lecteurs – Olivier Bergossi – nous a communiqué un document officiel du Tribunal de première instance de Mutsamudu semblant démontrer le caractère officiel de ce timbre.



ETAT D'ANJOUAN
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MUTSAMUDU
CASIER JUDICIAIRE

BULLETIN N°3
DU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
Relève des condamnations à des peines Privatives de liberté concernant :

N° 1694 Le _____ nommé _____ de _____
Au Répertoire Spécial Fil _____ et de _____
Né (e) le _____
A SITUATION DE FAMILLE _____
Domicile _____

DATE	JURIDICTION	INFRACTION	PEINE	OBSERVATIONS
				Identité vérifiée suivant l'annuaire d'Etat de naissance Natif de Madagascar Bulletin n°3 établi à titre exceptionnel. D'intéressé n'a jamais été condamné.

LE JUGE DU PARQUET
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

POUR EXTRAIT CONFORME
Mutsamudu, le 2 Décembre 2000
GREFFIER